

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le



ID : 007-210700050-20211021-202174-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2021/74

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt un et le vingt un octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 14 octobre 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Catherine LEYNON, Philippe EUVRARD, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

Excusé(e)s : Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Michel PREVOST (procuration à Jérôme MERCOYROL), Bernard PUEYO (procuration à Claire BOMBRUN).

Absent(e)s :

Catherine LEYNON a été élu(e) secrétaire.

Objet : Création d'un marché de Producteurs et proratisation des tarifs pour 2021.

Le Maire indique qu'un marché des producteurs organisé par la mairie aura lieu tous les mercredis à compter du 13 octobre 2021.

Il propose que le tarif des droits de place pour ce marché soit identique à celui fixé par la

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20211021-202174-DE

délibération N°2018/44 du 4 juillet 2018, à savoir 18 € le mètre linéaire, pour une année complète.

Considérant qu'il n'y aura que 12 marchés jusqu'à la fin de l'année 2021.

Propose que les droits de place demandés aux producteurs soient calculés au prorata temporis soit 12/52^{ème}.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à percevoir les droits de place comme déterminé ci-dessus.

DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 octobre 2021

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 22 octobre 2021
Le Maire
Pierre LAULAGNET

